

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 Avril 2025

59x25

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal est informé que l'association :

- POUR LA DÉFENSE ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE – Siret 509 234 286 000 18 –
13 bis rue Jean Aicard 13170 Les Pennes-Mirabeau.

Représentée par sa Présidente, Madame Christiane Landi, dont l'objectif est la conservation et défense du patrimoine à travers, notamment, l'organisation de manifestations pour promouvoir la culture provençale et les traditions, a présenté un dossier de subvention auprès des services municipaux, ce dernier étant complet, il est proposé de lui attribuer une subvention pour un montant de : 3514€ .

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'association pour la défense et la conservation du patrimoine pour un montant de : 3514€
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL